

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 13 avril 2021**

**Délibération**

**N° 21.080.4**

**En exercice ..... 37**

**Présents ..... 27**

**Votants ..... 36**

**Pour ..... 36**

**Contre ..... 0**

**Abstention ..... 0**

**PÔLE RESSOURCES – SERVICE LECTURE PUBLIQUE**

**CONVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU  
INTERCOMMUNAL DES MÉDIATHÈQUES ET DE LA LUDOTHÈQUE  
ITINÉRANTE ENTRE LA DOMITIENNE ET SES COMMUNES MEMBRES  
– RENOUVELLEMENT ET MISE À JOUR – APPROBATION ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

*Date de la convocation : 07/04/2021*

L'an deux mille vingt et un

**Et le 13 avril à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Lespignan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**27 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHEMAURY, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

**9 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Pierre CROS), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Robert SENAL).

**1 Conseiller communautaire absent excusé :** monsieur Frédéric FABRE.

**Secrétaire de séance :** monsieur Thierry CALMEL.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 13 avril 2021**

---

**Convention pour le fonctionnement du réseau intercommunal des médiathèques et de la  
ludothèque itinérante entre La Domitienne et ses communes membres – Renouvellement  
et mise à jour – Approbation et autorisation de signature**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

**Vu** la délibération n° 03.10.02 du 1<sup>er</sup> octobre 2003 portant contractualisation avec le Conseil général pour la mise en réseau des bibliothèques et l'action culturelle 2003-2004 ;

**Vu** la délibération n° 2014.01.09 du 29 janvier 2014 portant adoption du règlement intérieur des médiathèques membres du réseau intercommunal de lecture publique ;

**Vu** la délibération n° 17.118.4 du 13 septembre 2017 approuvant la convention pour le fonctionnement du réseau intercommunal des médiathèques ;

**Vu** la délibération n° 20.146.1 du 23 septembre 2020 portant modification statutaire par avenant n°18, relative notamment à la prise de compétence supplémentaire « Création et gestion d'une ludothèque intercommunale » et renommant la compétence supplémentaire « Lecture publique par la coordination du réseau intercommunal des médiathèques » ;

**Vu** le projet de renouvellement et de mise à jour de la convention cadre pour le fonctionnement du réseau intercommunal des médiathèques et de la ludothèque itinérante entre La Domitienne et ses communes membres ;

**Vu** l'avis favorable de la commission culture, patrimoine, associations et sports du 17 mars 2021 ;

**Considérant** que les communes membres et la Communauté de communes La Domitienne ont la volonté de renforcer et de développer les politiques de la lecture publique à travers la mise en réseau des médiathèques et de la ludothèque du territoire, tout en structurant un « réseau coopératif local » ;

**Considérant** que la Communauté de communes La Domitienne est compétente en matière de Lecture publique, par la coordination du réseau intercommunal des médiathèques ; qu'elle est également compétente en matière de création et gestion d'une ludothèque ;

**Considérant** que, pour l'exercice de ces compétences, d'une part, La Domitienne a en charge la partie du fonctionnement d'intérêt communautaire, à savoir la mise à disposition d'équipements, la politique d'action culturelle intercommunale, la gestion du réseau informatique et des connexions, la navette documentaire, le personnel de coordination et le ludothécaire intercommunal, d'autre part les communes ont en charge la gestion de leur médiathèque, à savoir le personnel, les locaux, le suivi de l'intégrité des équipements mis à disposition, les actions communales ;

**Considérant** qu'une mise à jour de ladite convention est nécessaire au regard de la mise à disposition de nouveaux équipements, notamment les boîtes de retour, mais aussi pour la détermination des éventuels frais d'adhésion, et enfin, pour l'animation de la ludothèque itinérante ;

**Considérant** que, dans ce cadre, la mutualisation des moyens et la coordination de l'équipe permettent une professionnalisation des agents et une qualité de services accrue ;

**Considérant** qu'un règlement intérieur intercommunal a été adopté pour définir les règles de fonctionnement des médiathèques en direction des usagers, et qu'une convention pour le fonctionnement du réseau intercommunal des médiathèques a également été adoptée en 2017 entre La Domitienne et ses communes membres ;

**Considérant** que le renouvellement et la mise à jour de cette convention va permettre la continuité de la promotion et du renforcement du Réseau intercommunal des médiathèques et de la ludothèque itinérante du territoire de La Domitienne ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CASTAN, 3<sup>ème</sup> vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 36 membres présents ou représentés au moment du vote,

**A l'unanimité,**

**I. APPROUVE** le renouvellement et la mise à jour de la convention pour le fonctionnement du réseau intercommunal des médiathèques et de la ludothèque itinérante entre la Domitienne et ses communes membres, à compter de sa signature, pour la durée de la mandature, renouvelable par tacite reconduction tous les ans, sans pouvoir excéder 6 ans, soit jusqu'au 31/12/2026.

**II. AUTORISE** monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

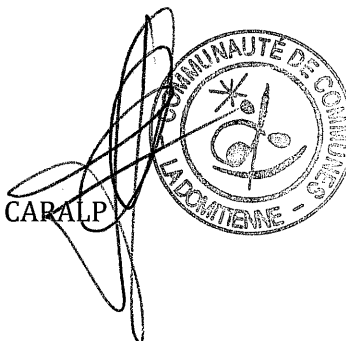
**III. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

**IV. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20210413-DELIB\_21\_08

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20210413-DELIB\_21\_08